

Institut de recherches et d'études féministes

Université du Québec à Montréal

Hiver 2021

FEM5000-20

Atelier synthèse en études féministes

Mardi 18h à 21h*

Classe virtuelle (zoom)

Chargée de cours : Rébecca Beauvais

Courriel : beauvais.rebecca@uqam.ca

Disponibilité : sur rendez-vous

***selon calendrier**

Description officielle

Ce cours vise à faire la synthèse des connaissances et des habiletés acquises dans les cours suivis sur les femmes, le féminisme et les rapports sociaux de sexe. Analyse d'écrits, de théories et de débats concernant le développement de la pensée féministe contemporaine. Réflexion critique sur les contributions théoriques, épistémologiques et méthodologiques des études féministes dans différentes disciplines; emphase sur l'interdisciplinarité et son apport aux études féministes. Ce cours devrait être l'occasion d'établir le lien entre le savoir acquis et le quotidien des groupes de femmes.

Mise en contexte de l'atelier de l'automne 2019

Le mouvement féministe et les études féministes s'inscrivent dans une pluralité de courants, de théories, de pratiques qui se questionnent, se complètent, s'allient, se précisent, entrent en conflit et se renouvellent constamment. Les études féministes et particulièrement ici l'atelier synthèse en études féministes se veut un lieu de rencontres entre des féminismes et des féministes, parfois en continuité, parfois en nuances, parfois en rupture les unes par rapport aux autres. Pour cette session inusitée, en ligne, à distance, je vous invite dans un club de lecture ++ féministe.

Objectifs spécifiques du cours – ces objectifs seront adaptés au format club de lecture et réfléchis sur nos objectifs de lecture, de discussion

Le cours se veut une occasion d'approfondir une analyse critique des enjeux qui traversent le mouvement et les études féministes, ainsi que de réfléchir aux apports de ce cheminement c'est-à-dire comment l'analyse féministe a su suggérer des approches, des attitudes et des outils de travail dans votre parcours. Faire le point sur vos connaissances et expériences dans une perspective épistémologique, théorique, méthodologique et pratique. Mettre en commun les analyses et enjeux soulevés par le mouvement féministe récent, et en évaluer ses conséquences sur la société en général et sur la situation économique, sociale, politique, culturelle et académique...

Ce cours vise l'acquisition et la consolidation de connaissances (*savoir*) et de méthodes d'analyse (*savoir-faire*) relatifs aux différentes dynamiques des études féministes. Pour ceci, chaque étudiante, étudiant sera invité-e à cerner ses expériences et positions personnelles

(*savoir-être*) en tant qu'individu, citoyen-ne ou féministe.

À partir de lectures et d'échanges variés, ce cours permettra aux étudiants-es de :

Appréhender et d'actualiser la pluralité des pensées féministes contemporaines en tenant compte de leurs postulats, de leur appartenance, de leur contexte et des intérêts convergents et divergents ou alliances qui les traversent. Cela peut se faire en :

- identifiant ce qui relève des féminismes actuels (approches, courants, vagues, conflits, concepts, interventions) ;
- reconnaissant et articulant la portée de la « pluri » et l'« inter » disciplinarité des études féministes ;
- échangeant avec des féministes qui sont impliqués-es actuellement dans le mouvement ;
- approfondissant les notions d'identité, d'idéologie, de politique, les dimensions affectuelle, conflictuelle, privée et publique afin d'être en mesure de dégager les conséquences sur les rapports sociaux de sexe et de genre.

Évaluer ses acquis et ses habiletés en études féministes en :

- recensant les corpus théoriques qui constituent la base de l'apport des études féministes à son programme d'études ou son parcours ;
- faisant le point sur les apprentissages épistémologiques, théoriques et méthodologiques effectués dans son programme d'étude, ses engagements, ses expériences professionnelles ou militantes s'il y a lieu ;
- s'engageant dans un processus d'autoévaluation critique.

Développer une réflexion critique sur les différentes expressions des, et de son, féminismes contemporains en :

- reconnaissant les enjeux fondamentaux soulevés par les féminismes actuels ;
- comparant les modalités d'action individuelle et collective des féministes lues ou rencontrées ;
- établissant l'apport des diverses expressions féministes contemporaines.

Déroulement du cours

Le fonctionnement du club de lecture ++ féministe se veut toujours en partie ouvert afin de permettre une discussion commune sur les objectifs et façons de faire de celui-ci, entre autres par des propositions de modalités d'évaluation et la possibilité de choisir ensemble nos critères, nos objectifs, nos envies quant aux lectures proposées. Néanmoins, l'atelier vise principalement à mettre en place un espace de type atelier de travail (voir séminaire), théorique et pratique, qui repose en grande partie sur la participation des étudiants-es tant dans un contexte d'apprentissage individuel que collectif.

Pourquoi ++ ?

- Des lectures, mais d'autres objets, œuvres peuvent, seront matière à discussion, à échanges.
- Féministe avec s, des féminismes, des mouvements et théories qui questionnent, enrichissent le(s) féminisme(s).

Environnement de classe

Controverse et débat : Le cours peut aborder plusieurs questions sensibles ou controversées. Il arrive que des tensions et divergences d'opinion se fassent sentir. Lorsque de tels conflits ont lieu, souvenez-vous qu'il est essentiel de maintenir une attitude respectueuse et de demeurer à l'écoute des autres. L'environnement de classe est un lieu pour apprendre et non pas pour convaincre, c'est le dialogue qui devra être favorisé⁵. Il importe donc de ne jamais exprimer son désaccord en blâmant qui que ce soit, ni de comprendre les différences de valeurs, de sentiments ou d'opinions personnellement. Vous avez toujours le droit de ne pas être d'accord, mais vous êtes tenus d'aborder toute controverse en conservant une ouverture d'esprit. J'ajouterais même qu'il est important que différents points de vue puissent être exprimés, entendus, compris et réfléchis.

Vie privée et confidentialité : Personne n'est obligée de dévoiler de l'information personnelle dans les travaux liés aux cours, qu'il s'agisse d'une intervention en classe ou lors des travaux individuels. Vous vous devez cependant de garder toute information personnelle soumise par vos collègues du cours qui le désirent, strictement confidentielle.

Dynamique de groupe : L'enseignante agira comme personne-ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un lieu (classe) propice à l'acquisition de savoirs, savoir-être et savoir-faire. Chaque membre du groupe-cours est cependant responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage. Afin de permettre l'acquisition et l'intégration de connaissances, une dynamique stimulante et respectueuse, un climat propice à la participation, aux discussions ouvertes et de à la collaboration seront fortement encouragés.

Contenu

Planification et organisation de l'atelier – voir calendrier

Ancrages

Potluck féministe - dans le cadre de l'atelier du 13 septembre, il y aura entre autres un moment pour un «pot-luck» féministe - partageons nos trouvailles, coups de cœur et ancrages féministes!

Exercices de métacognition / mobilisation des acquis et transfert des connaissances

Épistémologie et savoirs féministes

Théorie, épistémologie et historicité des notions d'idéologies, de politiques, d'affectivité dans les mouvements sociaux, les rapports sociaux et plus particulièrement le mouvement féministe. Quels enjeux actuels ? Quels dialogues ? Quels contenus ? Quels conflits ?

Notion de privilèges et études féministes

« Avantage particulier considéré comme conférant un droit, une faveur à quelqu'un, à un groupe : Le privilège de l'âge. » (Larousse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/privil%C3%A8ge/64017>) À partir de cette définition simple de la notion de privilège, nous aborderons comment sa conceptualisation a permis et permet de questionner la « place des femmes » mais la complexité des rapports sociaux et genrés surtout.

Histoire(s), pratiques, narrativité et féminismes

Différents thèmes peuvent ici être abordés tels que les pratiques artistiques et l'engagement, l'intervention sociale, etc.

Matériel nécessaire et coûts associés à la participation de l'atelier

La crise de la reproduction sociale de Sylvia Federici et Mariarosa Dalla Costa
2020. Montréal: Éditeur Remue-ménage
Coût : 9,99 (papier) / 7,99 (numérique)

Les hauts du hurlement d'Emile Brontë

Version numérique : 2,99 : <https://www.leslibraires.ca/livres/les-hauts-de-hurlement-emily-bronte-9782374535050.html>

Une autre édition (format papier) sera également disponible via la librairie 13,95:

<https://www.leslibraires.ca/livres/les-hauts-de-hurlement-emily-bronte-9782377351367.html>

Hurlements de Fanny Britt

2018. Montréal: Éditeur Leméac

Coût: 13,95 (papier) : <https://www.leslibraires.ca/livres/hurlements-fanny-britt-9782760904637.html>

La petite dernière de Fatima Daas.

2020. Éditeur Noir sur blanc.

Coût : 29.95 (papier*) / 18,99 (numérique)

*disponible dès le début février

<https://www.leslibraires.ca/livres/la-petite-derniere-fatima-daas-9782882506504.html>

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

la substitution de personnes ;

- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;

- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;

- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;

- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;

- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;

l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;

- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;

- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

Aménagements

Bien qu'ils soient responsables de communiquer leurs besoins, certains étudiants, pour diverses raisons, trouvent difficile de devoir, à chaque session et ce avec chaque professeur, justifier leurs besoins en aménagements particuliers. Certains ont peur d'entraîner de la pitié, d'autres ont peur d'être mal compris. L'expérience nous démontre que les craintes des étudiants, de même que celles des professeurs, s'amenuisent généralement suite à un premier contact. Pour faciliter cette démarche, les conseillers de l'ASESH remettent une lettre destinée aux professeurs à tous les étudiants qui ont besoin de mesures d'accommodement. L'étudiant doit la remettre à ses professeurs en début de session afin de discuter des aménagements à mettre en place.

Quelles sont les informations à échanger lors de la discussion professeur étudiant ?

Suite à la lecture du plan de cours, l'élève a une bonne idée des obstacles anticipés et il est en mesure d'expliquer comment, dans ses autres cours, ce genre d'obstacles a pu être contourné avec succès. Il se peut qu'il vous demande de clarifier certaines consignes, de prolonger l'échéance de remise d'un travail, d'obtenir la liste des lectures obligatoires le plus tôt possible pour les faire adapter en média substitut, etc. Peu importe la mesure requise, dites-vous qu'elle fait suite à une évaluation rigoureuse du conseiller de l'ASESH de concert avec les recommandations du spécialiste de la santé qui a posé le diagnostic.

Les mesures d'aménagements généralement demandées concernent :

- la participation en classe de l'étudiant;
- les modalités de prise de notes;
- l'accès au matériel écrit;
- la participation à des laboratoires, des sorties ou des stages;
- la réalisation des travaux;
- la passation des examens et autres modalités d'évaluation.

Même en présence de la meilleure communication entre le professeur et l'étudiant, il est possible que de nouveaux besoins se présentent en cours de session. **Plus la situation est nouvelle pour l'étudiant, moins il lui est facile de prédire l'ensemble des obstacles potentiels.**

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

L'ASESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, visitez le site de l'ASESH à l'adresse suivante :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes>

et celui de la Politique institutionnelle pour les étudiants handicapés :

<http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Pages/Politiqueno44.aspx>